

Présents : Michel Parent, Dominique Rabelle, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault Brechkoff, Philippe Chevrier, Joseph Huot.

Excusés : Christophe Sueur

---

**1A- CONTRAT DE PROXIMITÉ – AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES consorts PAPON-RATINEAU**

---

Dans le cadre du programme d'actions pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise, la Communauté de Communes a alloué une enveloppe budgétaire pour la réalisation de réserves foncières agricoles.

Monsieur le Président précise que des accords sont intervenus avec divers propriétaires sollicités pour céder leurs terrains (terres ou marais).

Vu les pièces du dossier,  
(L'estimation des services fiscaux n'a pas été requise s'agissant de la régularisation d'affaires isolées ne dépassant pas le seuil de consultation).

**Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité**

APPROUVE l'acquisition, par la communauté de communes de l'île d'Oléron, des consorts PAPON-RATINEAU, domiciliés 16 rue Georges Méliès à NIORT, moyennant le prix de 1.100,00€, des biens suivants :

Commune de SAINT PIERRE D'OLÉRON (Charente Maritime)

Parcelle(s) cadastrée(s) :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance (m <sup>2</sup> )
YN	21	Les Landes	3456

AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le concours financier du DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME au titre des aides devant être octroyées.

Précision étant ici faite que l'ensemble des frais nécessaires à la bonne fin des acquisitions dont il s'agit seront à la charge de la communauté de communes.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 24/08/2023

Pour copie conforme

Le Président



ÎLE D'OLÉRON  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES



Michel PARENT



Présents : Michel Parent, Dominique Rabelle, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault Brechkoff, Philippe Chevrier, Joseph Huot.

Excusés : Christophe Sueur

### 1B- CONTRAT DE PROXIMITÉ – AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES SOLANS

Dans le cadre du programme d'actions pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise, la Communauté de Communes a alloué une enveloppe budgétaire pour la réalisation de réserves foncières agricoles.

Monsieur le Président précise que des accords sont intervenus avec divers propriétaires sollicités pour céder leurs terrains (terres ou marais).

Vu les pièces du dossier,  
(L'estimation des services fiscaux n'a pas été requise s'agissant de la régularisation d'affaires isolées ne dépassant pas le seuil de consultation).

Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition, par la communauté de communes de l'île d'Oléron, de Madame SOLANS, née SOURBIER, domiciliée à LAGORD, 1 rue Jean Albarade, moyennant le prix de 1.931,70€, des biens suivants :

Commune	Parcelle		Lieudit	Surface m <sup>2</sup>	Nature
LE CHATEAU D OLERON	AW	592	PRISE DE PENADEAU	1590	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	594	PRISE DE PENADEAU	175	P
LE CHATEAU D OLERON	AW	595	PRISE DE PENADEAU	1625	P
LE CHATEAU D'OLERON	AW	599	PRISE DE PENADEAU	1226	E
LE CHATEAU D'OLERON	AW	600	PRISE DE PENADEAU	247	P
DOLUS D'OLERON	BN	60	PIECE DU DEU	1376	T

AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le concours financier du DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME au titre des aides devant être octroyées.

Précision étant ici faite que l'ensemble des frais nécessaires à la bonne fin des acquisitions dont il s'agit seront à la charge de la communauté de communes.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 24/08/2023

Pour copie conforme

Le Président


 ÎLE D'OLÉRON  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

Michel PARENT





**ÎLE D'OLÉRON**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

Présents : Michel Parent, Dominique Rabelle, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault Brechkoff, Philippe Chevrier, Joseph Huot.

Excusés : Christophe Sueur

### 1C- CONTRAT DE PROXIMITÉ – AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES SOURBIER

Dans le cadre du programme d'actions pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise, la Communauté de Communes a alloué une enveloppe budgétaire pour la réalisation de réserves foncières agricoles.

Monsieur le Président précise que des accords sont intervenus avec divers propriétaires sollicités pour céder leurs terrains (terres ou marais).

Vu les pièces du dossier,  
(L'estimation des services fiscaux n'a pas été requise s'agissant de la régularisation d'affaires isolées ne dépassant pas le seuil de consultation).

#### Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition, par la communauté de communes de l'île d'Oléron, des consorts SOURBIER, domiciliés 4bis rue de l'Ouvrage à Cornes, à LA ROCHELLE, moyennant le prix de 6.816,70€, des biens suivants :

Commune	Parcelle	Lieudit	Surface m <sup>2</sup>	Nature
LE CHATEAU D OLERON	AW 92	PRISE DE PENADEAU	623	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 93	PRISE DE PENADEAU	1439	E
LE CHATEAU D OLERON	AW 94	PRISE DE PENADEAU	461	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 96	PRISE DE PENADEAU	580	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 97	PRISE DE PENADEAU	1400	E
LE CHATEAU D OLERON	AW 98	PRISE DE PENADEAU	609	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 99	PRISE DE PENADEAU	480	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 100	PRISE DE PENADEAU	920	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 128	PRISE DE PENADEAU	735	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 129	PRISE DE PENADEAU	1010	E
LE CHATEAU D OLERON	AW 130	PRISE DE PENADEAU	220	E
LE CHATEAU D OLERON	AW 131	PRISE DE PENADEAU	1290	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 132	PRISE DE PENADEAU	1745	E
LE CHATEAU D OLERON	AW 133	PRISE DE PENADEAU	830	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 135	PRISE DE PENADEAU	600	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 137	PRISE DE PENADEAU	330	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 139	PRISE DE PENADEAU	200	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 338	PRISE DE PENADEAU	410	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 339	PRISE DE PENADEAU	360	P
LE CHATEAU D OLERON	AW 340	PRISE DE PENADEAU	265	P
DOLUS-D OLERON	BN 58	LA PIECE DU DEU	1418	T

## AR Prefecture

017-241700624-20230824-BC240823\_1C-DE

Reçu le 25/08/2023

Publié le 25/08/2023

DOLUS-D OLERON	BN	59	LA PIECE DU DEU	1540	T
DOLUS-D OLERON	BN	61	LA PIECE DU DEU	936	T
DOLUS-D OLERON	BO	160	LE GRAND FIEF DE LA PAREE	308	V

Commune	Parcelle		Lieudit	m <sup>2</sup> BND	Nature
LE CHATEAU D OLERON	AW	30	PRISE DE PENADEAU	52	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	35	PRISE DE PENADEAU	33	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	42	PRISE DE PENADEAU	39	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	46	PRISE DE PENADEAU	21	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	53	PRISE DE PENADEAU	22	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	54	PRISE DE PENADEAU	7	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	55	PRISE DE PENADEAU	13	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	56	PRISE DE PENADEAU	55	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	57	PRISE DE PENADEAU	24	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	101	PRISE DE PENADEAU	885	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	134	PRISE DE PENADEAU	10	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	138	PRISE DE PENADEAU	39	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	147	PRISE DE PENADEAU	164	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	182	PRISE DE PENADEAU	47	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	185	PRISE DE PENADEAU	400	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	192	PRISE DE PENADEAU	102	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	194	PRISE DE PENADEAU	318	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	217	PRISE DE PENADEAU	9	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	263	PRISE DE PENADEAU	243	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	271	PRISE DE PENADEAU	105	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	284	PRISE DE PENADEAU	4	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	285	PRISE DE PENADEAU	9	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	286	PRISE DE PENADEAU	108	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	305	PRISE DE PENADEAU	12	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	306	PRISE DE PENADEAU	200	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	309	PRISE DE PENADEAU	117	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	313	PRISE DE PENADEAU	12	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	314	PRISE DE PENADEAU	11	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	315	PRISE DE PENADEAU	24	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	318	PRISE DE PENADEAU	723	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	330	PRISE DE PENADEAU	122	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	334	PRISE DE PENADEAU	369	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	342	PRISE DE PENADEAU	123	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	357	PRISE DE PENADEAU	26	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	363	PRISE DE PENADEAU	44	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	367	PRISE DE PENADEAU	111	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	368	PRISE DE PENADEAU	71	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	381	PRISE DE PENADEAU	69	E
LE CHATEAU D OLERON	AW	382	PRISE DE PENADEAU	75	E

**AR Prefecture**

017-241700624-20230824-BC240823\_1C-DE  
Reçu le 25/08/2023  
Publié le 25/08/2023

AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le concours financier du DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME au titre des aides devant être octroyées.


Précision étant ici faite que l'ensemble des frais nécessaires à la bonne fin des acquisitions dont il s'agit seront à la charge de la communauté de communes.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 24/08/2023

Pour copie conforme

Le Président

**ÎLE D'OLÉRON**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES



Michel PARENT







Présents : Michel Parent, Dominique Rabelle, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault Brechkoff, Philippe Chevrier, Joseph Huot.

Excusés : Christophe Sueur

---

**1D- CONTRAT DE PROXIMITÉ – AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITIONS FONCIÈRES consorts PENEAU-CHEVALIER-NORMANDIN**

---

Dans le cadre du programme d'actions pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise, la Communauté de Communes a alloué une enveloppe budgétaire pour la réalisation de réserves foncières agricoles.

Monsieur le Président précise que des accords sont intervenus avec divers propriétaires sollicités pour céder leurs terrains (terres ou marais).

Vu les pièces du dossier,  
(L'estimation des services fiscaux n'a pas été requise s'agissant de la régularisation d'affaires isolées ne dépassant pas le seuil de consultation).

**Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité**

APPROUVE l'acquisition, par la communauté de communes de l'île d'Oléron, des consorts PENEAU-CHEVALIER-NORMANDIN, domiciliés à "Arceau", commune de SAINT PIERRE D'OLERON, 9 rue des Marais, moyennant le prix de 999,00€, des biens suivants :

Commune de SAINT GEORGES D'OLERON (Charente Maritime)

Parcelle(s) cadastrée(s) :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance (m <sup>2</sup> )
YT	35	Les Prés Nauds	3276

AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le concours financier du DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME au titre des aides devant être octroyées.

Précision étant ici faite que l'ensemble des frais nécessaires à la bonne fin des acquisitions dont il s'agit seront à la charge de la communauté de communes.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 24/08/2023

Pour copie conforme

Le Président

Michel PARENT



**2 - AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS / BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE**

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron, le 18 décembre 2019 ;

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat 2020-2024 (PIG) de l'île d'Oléron ;

Dans le cadre de la Plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé mise en place sur le territoire de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du 2 février 2023 relatives à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Sur proposition du service instructeur des demandes de subventions déposées dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, le bureau communautaire à l'unanimité des membres présents AUTORISE le Président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides et PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

**Dossiers Propriétaires Occupants :**

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CdC Oléron	
65/202 3-PO	ROY Gérard et Jeanne 697 avenue de la durandière SAINT-GEORGES D'OLÉRON	Énergie : Isolation des combles perdus avec des matériaux biosourcés et installation d'une VMC hygro ( + isolation des murs de la salle de bains)	35%	6 087 €	Bonus Energie	1 500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>1 500</b>					
66/202 3-PO	LE BORGNE Hervé 5 boulevard Camille Chabannes SAINT-TROJAN-LES-BAINS	Énergie : isolation des murs par l'intérieur, changement des menuiseries et installation d'un poêle à bois (+VMC et électricité)	44%	57 774 €	Bonus Energie	500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>500</b>					
67/202 3-PO	MERLE Lionel 21 rue des aires GRAND-VILLAGE PLAGÉ	Énergie : installation d'un chauffe-eau solaire	12%	6 354 €	Bonus Energie	0
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	500
<b>Total</b>	<b>500</b>					

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 24/08/2023

Pour copie conforme  
Le Président, Michel PARENT

